

La descendance métissée d'un aristocrate breton, François de LA MOUSSAYE

Catherine Roucairol (mars 2021)

Dans ces plantations de Saint Domingue assez éloignées les unes des autres, reliées par des chemins médiocres, le propriétaire réside souvent seul, il est célibataire ou a laissé sa famille en métropole et n'a pas grand-chose à faire car un *procureur* (régisseur) s'occupe de tout sur la plantation. Pour rompre son ennui, il passe le temps avec sa *ménagère*, la mulâtresse qui tient sa maison et partage sa couche.

Les mulâtresses sont très séduisantes et source de tous les fantasmes comme ici ¹ où tous les clichés sont réunis :

« Une Mulâtresse paroît un être empreint et pétri de volupté ; sur le front d'une de ces prêtresses du plaisir, on pourroit graver les vers fameux : C'est Vénus tout entière à sa proie attachée... [...] Les plus belles, les plus riches productions de l'Inde, en mousselines, étoffes et toiles, sont réservées pour leurs parures ; elles y ajoutent de riches dentelles et des bijoux dont la multiplicité, plus que le genre, augmente la valeur et tout cela est si prodigué par les libéralités de l'amour, que plusieurs de ces femmes pourroient changer d'ajustement et de décoration, chaque jour de l'année. [...] Ce détail, fort abrégé, suffit pour faire imaginer les tourmens affreux que la jalousie et la tendresse outragées font naître dans le cœur des Créoles blanches car il faut remarquer que le plaisir le plus touchant d'une Mulâtresse favorisée par la nature, et son triomphe le plus doux, c'est d'arracher, à force de caresses et de lubricité, le jeune amant des bras d'une épouse charmante, adorée, qui faisoit la joie et la félicité de ses jours, pour l'attacher à son char, pour humilier sa sensible compagne, lui faire sentir l'ascendant de ses charmes, la supériorité de son mérite, et faire trophée de sa victoire, aux yeux de toute la Colonie. »

Moreau de Saint Méry notera que, avec le soin qu'elles prodiguent à leurs enfants et leur désintéressement apparent, les filles de couleur - esclaves ou libres - finissent par diriger l'intérieur de la plupart des maisons et s'immiscent dans toutes les transactions de la vie. En fait, à cette époque le mariage n'était pas le mode d'union privilégié : le concubinage était la règle et le mariage l'exception. D'autres auteurs ² diront : on ne voit que *Négresses et Mulles* (Mulâtresses) à qui leurs maîtres ont troqué la liberté en échange de leur pucelage (en 1713) ; par rapport à un grand nombre de garçons, le défaut de Blanches leur paraît un juste prétexte pour les engager à rester dans leur libertinage avec les Négresses (en 1723).

Voici l'histoire d'un aristocrate breton qui va oublier sa descendance créole à Saint Domingue.

**François de la Moussaye, Ile du nom, seigneur de la Chesnaye,
commandant pour le roi à Saint-Domingue**

Un aventurier, ce François, issu d'une grande famille noble, les de LA MOUSSAYE,

¹ Manuel des habitants de Saint-Domingue de S. J. Ducoeurjoly, Arthus Bertrand 1803.

² Les premiers colons de l'ancienne Haïti et leurs attaches en métropole, à l'aube des premiers établissements (1650-1700), Philippe Hroděj, Les Cahiers de Framespa.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

branche de la Chesnaye. Son histoire ³ est relatée, souvent à l'identique et de façon hagiographique, dans de nombreux livres :

« François de la Moussaye, Ile du nom, seigneur de la Chesnaye, commandant pour le roi à Saint-Domingue, n'avait eu, comme cadet d'une branche cadette, qu'un très modique patrimoine ; mais la nature l'avait doué d'un esprit actif et intelligent, d'une intrépidité rare, et ces qualités ne restèrent pas stériles. Il s'embarqua à Brest, sur un vaisseau de guerre, comme simple volontaire, sans désirer aucun rang dans la marine royale où servaient ses frères.

N'étant pas assujéti aux règles du service, il put prendre part à toutes les expéditions périlleuses, et, passant successivement sur plusieurs bords dans diverses escadres, il se distingua dans une foule de combats de terre et de mer livrés pour la plupart aux Antilles, appelés alors "Indes Occidentales", où les Français commençaient alors à former des établissements.

Après quelques années le commandement de la partie sud de l'Ile de Saint-Domingue lui fut confié par le roi avec le grade de colonel, commandement dans lequel il a laissé les plus honorables souvenirs, il avait reçu de vastes concessions territoriales qui fructifièrent entre ses mains.

Mais, cédant au désir de revoir sa patrie, il vendit ses biens de Saint-Domingue, et du produit de cette vente il acquit les seigneuries du Pontgamp, de la Chesnaye-Tanio, de Beaulieu, un hôtel à Rennes et quelques autres propriétés. La fortune qu'il avait faite aux Indes occidentales lui fit donner dans son pays le surnom de la Moussaye l'Indien.

A son retour en France il épousa, en 1714, Emilie de la Chouë, fille d'Yves de la Chouë, écuyer, et de Françoise Bernard. »

Si sa date de naissance, 1669, est connue, celle de son départ pour Saint Domingue et le lieu de ses habitations à Saint Domingue, probablement dans la plaine du Fond de l'île à vaches, sont plutôt difficiles à trouver !

Des traces de son commandement et de ses plantations existent ; il a été chargé par exemple d'arraisonner des bateaux ennemis ⁴ :

"le 7 Septembre 1700 et autres jours suivans François de la Moussaye, Habitant, ayant l'ordre du sieur de Paty, Lieutenant pour Sa Majesté dans l'Isle de Saint Domingue du 31 décembre 1699 d'arrêter les Vaisseaux Anglois qu'il trouveroit faisant commerce dans le dit Quartier et les conduire au lieu où se tient la Jurisdiction de l'Isle Saint Louis y auroit saisi un Bâtiment appelé le Dauphin, du port de cent douze tonneaux à bord duquel il y avoit vingt trois nègres outre sept autres restés dans la maison de la Moussaye et saisis chez le nommé Thibault où Henri Harriche, Anglois de nation, Capitaine, les avoit amenés et en avoit déjà vendu deux pour deux cens soixante dix pièces d'Huit (piastres d'argent ⁵). »

³ Archives généalogiques et historiques de la Noblesse de France, Volume 11, P. Louis LAINÉ, 1850.

⁴ Loix et constitutions des colonies françaises de l'Amérique sous ..., Volume 1 de Médéric Louis Élie Moreau de Saint-Méry Arrêt du Conseil d'Etat qui confisque au profit de la Compagnie de Saint Domingue le Bâtiment le Dauphin et veut que le Juge établi dans la Concession de cette Compagnie ait la même autorité que les Juges Royaux de l'Isle.

⁵ La pièce de huit appelée piastre d'argent en français, est une pièce de monnaie en argent frappée par l'Empire espagnol, après 1598. C'était la monnaie des boucaniers et surtout des flibustiers qui s'attaquaient aux navires de la Couronne d'Espagne chargés de trésors du Nouveau Monde !

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Dans les minutes ⁶ du notaire Damand, en 1704, *François de la Moussaye, écuyer, habitant au quartier du Fond de l'Île à Vache, vend la moitié d'un corail (garni de bestiaux) pour 100 pièces d' huit (360 livres) à Etienne **CORNOT** « garçon » c'est-à-dire ancien engagé célibataire.*

Les contractants s'associent pour l'exploitation, ce qui confirme le fait qu'il exploitait une habitation. Sinon celui qui est dit célibataire à cette époque, a laissé quelques autres « traces » dans l'île.

Descendance à Saint Domingue

Un mariage en 1716 aux Cayes d'une de ses filles naturelles, **Laurence**, va me mettre sur la piste d'une de ses premières relations avec **Anne GAUSSOLE** ; les mariages n'étant autorisés qu'à 15 ans, cela donne donc une naissance avant 1701. Laurence aura au moins trois enfants légitimes avec un maître maçon bordelais Dominique **BROUILLET**, puis elle aura une fille avec Mathurin **GEFFRARD**, un mulâtre libre.

Marie LESSAIN, une mulâtresse libre dite « espagnole » (en fait native de Vera Cruz, Mexique), lui donnera au moins trois enfants naturels ; chaque enfant sera pourvu de parrain et marraine dans la bonne société du sud de l'île. Sa maîtresse se remariera ⁷ en 1709 avec un parisien, **Étienne CORNOT** qui n'est autre que l'associé de François de La Moussaye, l'associé avec qui il exploite son bétail depuis 1704 !

Les unions mixtes, légales ou non, n'étaient pas au début du XVIIIe encore stigmatisées et leur progéniture n'était pas soumise à ségrégation. Il semble ici que François de La Moussaye qui ne pensait pas s'établir définitivement dans l'île, ait eu des relations avec des femmes métisses qu'il n'a pas « abandonnées » : elles ont été mariées ensuite avec des artisans blancs prospères ou des métis d'aristocrate.

Certains de ces mulâtres libres sont déjà, ou vont devenir à la fin du XVIIIe, des propriétaires d'habitations prospères et respectés. Ainsi les **HERARD**, dont fait partie la femme de François Joseph de la Moussaye, étaient les planteurs les plus prospères du Sud de l'île d'après le recensement de 1703 et 1720.

Les frères **HERARD** sont issus d'une famille de l'île de Saint Christophe de blancs protestants, établis très tôt à Saint Domingue, famille qui s'est progressivement complètement métissée à travers des relations ou mariages avec des « négresses » ou « des mulâtresses libres ». Associés au commandant des milices **FESNIER**, au recensement de 1720 ⁸ les Hérard possédaient une plantation sucrière avec 119 esclaves, 150 têtes de bétail, 150 moutons, une autre plantation avec 72 esclaves, 72 bêtes, 50 moutons, une indigoterie avec 80 esclaves à Saint Louis.

⁶ Minutes du notaire Damand IO-ix-1704, cité dans A propos de Saint-Domingue : la monnaie dans l'économie coloniale (1674 - 1803) par Robert Richard, Outre-mers Revue d'histoire des colonies, 1954, 142.

⁷ Mariage le 30 octobre 1709 Les Cayes : Etienne Cornot, natif du Faubourg Saint Antoine, paroisse Sainte Marguerite à Paris, fils d'Urbain et Jeanne Barbillon, et Marie Lessain, native de Vera Cruz, fille de Jean et Louise More.

⁸ ANOM Extrait nominatif du recensement général des quartiers de l'île à vaches, Cavaillon, Saint Louis, Aquin, les Anses.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Descendance de LA MOUSSAYE à Saint Domingue : des "libres de couleur"

1 François de LA MOUSSAYE

 fils de Philippe de LA MOUSSAYE (1627-1680) et Jeanne PIEDEVACHE du TERTRE-PIN (1627-1675)

 o 07/04/1669, Seigneurie de Tertre-Pin, b 6/05/1669 Plerguer Bretagne (Ile et Vilaine, 35)

 +12/01/1733 Rennes, paroisse Saint Étienne (35)

Relation avec Anne GAUSSOLE

1a*.1 Laurence de LA MOUSSAYE

 née /1701

 + 05 (+) 06/03/1751 Les Cayes ; Laurence Lamoussaye veuve de Dominique Brouillet, habitante dans les hauts de cette paroisse, environ 50 ans

ax 06/05/1716 Les Cayes, Dominique **BROUILLET**, fils de Léonard et Jeanne CONTRAY

 maître maçon bordelais ⁹

 o Bordeaux, Sainte Croix

 + 1722/23

 d'où :

 1a*.1a.1 Étienne Thomas BROUILLET

 b 25/03/1718 Torbeck ; p Etienne Cornot ; m Marie Bourrelier

 1a*.1a.2 Élisabeth BROUILLET

 b 25/11/1720 Torbeck ; p oncle maternel Joseph La Moussaye ; m Elisabeth Bourrelier

 1a*.1a.3 Mathurin BROUILLET, posthume

 o 01/10 b 01/11/1723 Torbeck ; p Mathurin Chénau ; m Jeanne Foucard veuve Audibert

b* Mathurin **GEFFRARD**, fils naturel de René et d'une négresse libre (1720)

 mulâtre libre de La Fresselière ; chef de milice en 1745, capitaine en second de la Compagnie de François Farin à son décès

 o ca 1696 Les Cayes

 + 17/04/1754 Torbeck ; 58 ans, marié deux fois ; ancien habitant de Cavaillon ;

 décédé chez Jacques Boury fils ; dans les signatures : Hérard, Dominique Hérard

ax 23/07/1720 Les Cayes, Marie TURPEAU, fille légitime de René et d'une négresse libre (d'où plusieurs enfants)

c* Louise veuve Dominique (d'où Nicolas, o ca 1743, fils naturel, x 16/02/1768 Les Cayes, Renotte Pillard)

 d'où :

 1a*.1b*.1 Laurence GEFFRARD

 b 07/05/1730 Les Cayes ; 2 mois, fille naturelle ; père mulâtre libre habitant aux Ances ; mère habitante de la Plaine Jacob, p Jean habitant au Plateau de la rivière du sud, Torbeck, m Magdeleine Thibaud femme de Charles Louis maître tonnelier

⁹ Dominique Brouillet est sur le Recensement du Fond de l'île à vaches 1720 : 2 hommes, 2 femmes, 1 enfant, 1 arme, 1 poudre, 4 balles, ANOM 5DPPC 63.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Relation avec Marie LESSAIN

mulâtresse libre d'origine mexicaine

1b*.1 Marie de LA MOUSSAYE

b 03/02/1703 Torbeck ; « *mulâtresse fille illégitime de Mr de Lamoussaye, écuyer, pour lors commandant de ce quartier, et de Marie Lessain mulâtresse espagnole libre* » ;

p M. Cousse, notaire de cette juridiction du Fond ; m Jeanne Foucard femme de Mr Audibert habitant de ce quartier

nombreux témoins au mariage : Cornot, Bourrelier, Dasque, Legibert, Coulon, Catherine Brean, Jeanne Foucard Audibert, Marie Boyé (Boyer)

x 29/11/1719 Les Cayes, **Alexis MARCOLIN**, fils de Joseph et Eliette Maroble ?

maître menuisier résidant à Saint Louis du sud

o Port Louis en Bretagne

ax (Marie) Boisjolly née Coinque, née à Vera Cruz

Son mari sera tuteur des enfants de Joseph Fraisse ¹⁰.

1b*.2 François Joseph La Moussaye

quarteron libre ¹¹,

b 30/08/ 1704 Torbeck ; (les mêmes précisions sur ses père et mère que pour sa sœur Marie ; p Jean Léger m Jeanne Boucher

+ /1757

x Marie Catherine **HÉRARD**, fille de Dominique, mulâtre libre, et Marie Guitte, négresse libre (ancienne esclave de Joseph Fraisse)

mulâtresse libre

o ca 1719

+ 01/06/1769 Torbeck ; environ 50 ans, veuve ; témoins : Boisrond fils, Hérard, de Launay, Henneguy

d'où :

1b*.2.1 François Lamoussaye

mulâtre libre, cavalier de la maréchaussée des Cayes du fond de l'île à vaches

o ca 1733 fils présumé

+ 29 (+) 30/06/1763 Les Cayes, sur son habitation ; environ 30 ans

1b*.2.2 Marie Catherine La Moussaye

mulâtresse libre

o 06/05 b 15/06/1738 Torbeck ; (Lamousset) fille en légitime mariage ; p François Boisrond, m Marie Guitte négresse libre

+ 20 d 21 thermidor VI (07 d 08/08/1798) sur son habitation au Fond Palmiste ; veuve, environ 56 ans (La Moussaye)

x 07/05/1767 Torbeck, **François Denis GIRARD**, fils naturel de Mr GIRARD de FROMONT et d'Anne négresse libre,

o ca 1735 Torbeck

+ octobre 1770 Torbeck

1b*.2.3 Anne Marie Lamoussaye (Lamoussé au mariage)

quarteronne

b 29/03/1740 Torbeck ; p Jean Hérard mulâtre libre ; m Anne Thomas Robelin négresse libre

x 29 /02/1757 Torbeck **Julien DELAUNAY**, fils légitime de + François et Jeanne

¹⁰ Pour ce qui concerne les Fraisse, Site Généalogique FRAISSE sur le web.

¹¹ Issu d'une union mulâtre-blanc.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

BOISSÉE veuve VINCENEUIL, habitant à la Grande colline d'Aquin
maître sellier
o ca 1728 Aquin
+ 13/07/1794 Torbeck

1b*3 Pierre de La Moussaye

o 12 b 25/02/1708 Torbeck ; « *fils naturel de Mr François de La Moussaye, écuyer, habitant de ce quartier, et de Marie de Lessain mulâtresse espagnole libre »* p Pierre Genty maître chirurgien de ce quartier ; m Marie Coinque femme de Marcolin (née elle aussi à Vera Cruz, épouse de Marcolin, breton et maître menuisier)

Le nom de La Moussaye va perdre sa particule au cours du temps, puis son orthographe exacte pour une écriture phonétique et devenir La Moussaie, La Mousset, La Moussé ou Moussé. A la fin du XVIIIe, porter le nom d'un père naturel sera interdit aux enfants illégitimes et dès 1761, une ordonnance du Port au Prince demandera aux notaires et curés d'inscrire une qualification concernant leur catégorie de sang mêlé.

Les filles de François de La Moussaye, signe de sa position sociale, seront bien mariées, souvent avec des bâtards d'aristocrates comme elles : mulâtre, griffe, quarteron...

- L'une, **Marie Catherine LA MOUSSET**, au fils illégitime mulâtre d'un aristocrate **Denis GIRARD de FROMONT** ¹² commandant des milices au quartier des Cayes, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, (o 12/08/1708 Léogane, + 04/11/1770 Léogane). Ce François Denis fils ¹³ sera même capitaine aide-major des milices des Cayes comme le révèle un acte de 1770 qui atteste de sa mort après quatre jours de fièvre. Ainsi à Saint Domingue, des officiers des milices étaient noirs ou de sang-mêlé ce qui sera interdit ensuite par une ordonnance royale de 1768.

- L'autre, **Anne Marie LA MOUSSÉ**, à **Julien DELAUNAY**, habitant d'Aquin descendant d'une famille plus modeste ; le beau-frère a fait interdire le mariage de ses parents Louis François et Jeanne Bossé en 1738 alors que sa mère était enceinte et mineure parce que celle-ci venait d'une famille noire très pauvre ! Julien sera un sellier mulâtre prospère retrouvé par J. Garrigus ¹⁴, dans de nombreux actes notariés (1752 rétribution d'un chasseur d'animaux à peau, 1759 achat d'une ferme pour 3 000 livres à un autre homme de couleur). Signe de son ascension sociale, son statut changera : maître sellier puis planteur, possesseur d'habitations en 1770-1780.

Des liens existent entre enfants naturels de La Moussaye : Joseph La Moussaye fils de François La Moussaye et Marie Lessain ainsi que son beau-père Cornot époux Lessain, sont parrains des enfants de Laurence fille de François La Moussaye et Anne Gaussole ! Etienne Cornot, le nouveau mari de sa maîtresse, assistera au mariage de sa demi-belle-sœur Laurence.

¹² Pour Denis et François Denis, ANOM Secrétariat d'Etat à la Marine - Actes du pouvoir souverain (Série A, 1628-1779).

¹³ Il fera un voyage en France car il est noté à l'embarquement à Bordeaux rentrant chez lui à Saint Domingue le 29 septembre 1738, appelé Sieur et portant perruque !

¹⁴ Before Haiti : Race and Citizenship in French Saint-Domingue, The Americas in the early modern atlantic world, John D. Garrigus.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

La descendance créole La Moussaye n'est sans doute pas complète :

- **Simon de LA Moussaye**, mulâtre libre (peut-être un frère de Laurence vu les parrains et marraines de son fils qui sont issus des mêmes familles que ceux de Laurence de La Moussaye)
 - ax Marie Rose BRIANS, mulâtresse, fille illégitime de Antoine BRIAND d'où :
 - Arnaud La Moussaye, fils naturel illégitime, b à un mois 22/10/1724 Torbeck ; p Arnaud Boisjoly ; m Marie Bourrelier
 - b* relation avec Marie Thérèse BROSSEAU, quarteronne libre d'où :
 - Jean Simon de La Moussée, fils illégitime, né 02/10 b 14/11/1736 Cavaillon ; p Jean de Fosse ; m Marie Thérèse Lambert épouse René Brosseau.
- une **Louise (ou Fanete) La Moussaye** meurt le 20 nivôse an 10 (31/12/1801) à 40 ans sur l'habitation Louveau (peut-être Louveau Dubreuil) ¹⁵ à Torbeck,
- une **Marie Louise Rolland** épouse ¹⁶ le 16/04/1831 à La Nouvelle Orléans Jacques Dossou ; elle est fille de Nicolas Rolland, ancien propriétaire à Saint Domingue, et Marie Jeanne **La Moussaie**.

Les **libres de couleur** formaient une classe intermédiaire entre les blancs et les esclaves, généralement méprisée des blancs et souvent détestée des noirs. Le fait que les blancs ne leur accordent pas les mêmes droits alors que souvent ils forment une classe moyenne aisée de planteurs, d'artisans, sera un des facteurs expliquant leur position lors de la révolution haïtienne.

De 1709 à 1714, pas de trace de François de La Moussaye à Saint Domingue. François quitte l'île en 1714 après avoir été témoin à des baptêmes (actes paroissiaux Les Cayes 1710 Pierre Bourrelier, fils du capitaine de milices ; Torbeck, Pierre Vallès 1705, François Trichet 1713, François Butteau 1713) ou fait baptiser ses esclaves (Torbeck 1712 et 1713). En 1711 un noir, sans doute un esclave adulte, est baptisé à Henanbihen sans qu'il soit possible de savoir si La Moussaye était présent !

Mais François va oublier ses enfants métis (juridiquement, il n'a aucune obligation envers eux) pour faire un très beau mariage en France.

Devenu très riche, beau parti à 45 ans, il s'allie à une toute jeune fille de 18 ans, issue d'une grande famille de la vieille noblesse de de Saint-Malo.

Un grand mariage le 15 mai 1714 à Saint-Cast-Le-Guildo :

Ecuyer François de La Moussaye, seigneur du dit lieu, de la paroisse de Trégon, Demoiselle Emilie Françoise Jacquemine de La Choüe, dame de La Haute Mettrie, en présence d'écuyer Maurice de La Moussaye, écuyer, Yves La Choüe, sieur de La Haute Mettrie, père de la contractante, écuyer Louis de Launay, écuyers René Charles et Pierre Jean La Choüe, frères de la contractante, écuyer Claude Collas, sieur du Bignon, et plusieurs autres.

Sa femme lui apporte la terre et le Manoir de Beaulieu à Saint-Cast et sa fortune amassée à Saint Domingue plus celle de sa femme lui permettent d'acquérir en 1719, sûrement entre autres, la seigneurie de la Chesnaye Tanio en Maignon comme maison de campagne, la seigneurie de Pontgamp et, à Rennes enfin, sans doute sa résidence

¹⁵ ANOM Torbeck 1802 vue 53.

¹⁶ AD Bordeaux transcription du mariage le 12 juillet 1832 par le Consulat de France à La Louisiane.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

principale, l'hôtel de Lasse appelé l'Hôtel de la Moussaye, situé rue Saint-Georges, cour du n° 3 : « *jolie façade Renaissance en bois sculpté avec pilastres et consoles, touchant une autre façade en granit percée de fenêtres moulurées et flanquée d'une petite tour carrée en encorbellement* » ¹⁷

Le Manoir de La Folinaie, où vont séjourner le planteur d'indigo Charles Trichet et sa femme Anne Duchon ¹⁸ qui va y accoucher, est une propriété familiale ; son père et son grand père y sont nés. Très rustique, la cour est close de murailles, et isolée, éloignée du village ; on y accède encore maintenant par une route en terre !

Une chambre, cachée au premier étage, aurait servi aux protestants au XVI^e siècle de lieu de prêche. La famille La Moussaye a eu des branches protestantes...

Blasons La Moussaye et La Chouë



Manoir de La Folinaie, Henanbihen



Manoir de La Chesnaye-Tanio, Matignon

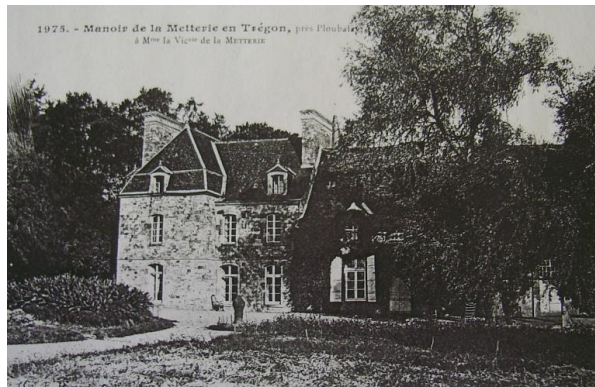


¹⁷ Les rues de Rennes, Decombe.

¹⁸ Voir <http://www.ghcaraibe.org/articles/2015-art21.pdf> « Les sœurs DUCHON des Cayes (Saint-Domingue), leurs époux et leur postérité », Catherine Roucairol,

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Manoir de la Metterie en Trégor, près Poubalay
à Mme la Vicomtesse de La Metterie



Château de Pontgamp, Plouguenast



Hôtel de La Moussaye, Rennes



[Lire un autre article](#)
[Page d'accueil](#)